



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-685

**ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2021-631 CONCERNANT LE TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, 2026-685, règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2021-631 sur le traitement des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement no 2026-685 au bureau administratif de la Municipalité, situé au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, durant les heures normales de bureau.

Le règlement est également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 9^e jour d'avril 2026.

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe